

SEANCE ORDINAIRE DU 4 FEVRIER 2013

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès verbal du conseil municipal du 26 novembre 2012.
2. Rapport et propositions de la commission Urbanisme :
3. Attribution de fermage.
4. Création d'un emploi d'avenir.
5. Reversement Électricité de Strasbourg.
6. Divers.

Secrétaire de séance : Benoît ANDRES

Membres présents : Denis SCHULTZ (Maire), Jean-Paul BRUGGER (1er Adjoint), Jean-Luc GOERGER (2ème Adjoint), Daniel SCHNELL (3èm Adjoint), Benoît ANDRES, Marie-Jo EUDELIN, Laurent MEYER, Catherine SCHOTT, Martin SCHROETTER, Nathalie SIEGLER.

**Membres excusés : Maurice WEIBEL, pas de procuration
Fabienne TUSSING, procuration à Denis SCHULTZ
Anny RIEGEL, procuration à Jean-Paul BRUGGER
Pierre SCHNEIDER, procuration à Marie-Jo EUDELIN**

Point de l'ordre du jour N° 1.

Objet : Adoption du compte-rendu du conseil municipal du 26 novembre 2012

Laurent MEYER signale une inversion entre les termes « TTC » et « HT » au point n°5. Une fois cette modification prise en compte, le compte-rendu de la séance du 26 novembre 2012 est adopté à l'unanimité.

Point de l'ordre du jour N° 2.

Objet : Urbanisme.

Jean-Paul BRUGGER présente le rapport de la commission urbanisme du 30 janvier 2013. Il informe le conseil sur les autorisations d'urbanisme délivrées depuis le dernier conseil.

- **Projet de la traversée du village** : suite à la réunion publique du 7 janvier 2013, la commission retient les propositions suivantes :
 - Radar à l'entrée EST
 - Augmenter la hauteur des trottoirs à l'entrée EST.

- Prévoir des parkings en alternat sur la partie large de la rue du Gal Vix.
- Recontacter les concessionnaires pour un enfouissement partiel des lignes aériennes.
- Passer au stade essai pour l'entrée EST.

Le maire signale que l'enveloppe prévue au niveau de la COCOBEN ne permettra pas de prendre en charge des coûts supplémentaires. L'achat d'un radar ne pourra probablement se faire qu'au cours d'exercices budgétaires ultérieurs, si cela s'avère nécessaire. Les gains nécessaires seront par contre mises en place dans le cadre du chantiers de 2013.

- **Programme d'investissement 2013 pour les écoles.**

- **Ecole élémentaire** : 10 chaises pour 612,35 €, 1 élément de bibliothèque pour 639,86 €, Total : 1252,21 € TTC.
- **Ecole maternelle** : 1 étagère pour 605,83 €, rénovation de la classe des petits-moyens pour un budget aux environs de 600 €.
- **Projet artistique « Lire la ville »** . Demande d'une subvention de 450 € pour l'achat de matériel

Le Conseil décide à l'unanimité d'inscrire ces montants au budget 2013

- **Programme d'entretien des rues** : pour des raisons budgétaires, la commission ne propose pas de gros travaux d'entretien ; la commune fera les travaux courants en régie.
- **Achat outillage pour l'atelier communal** : les ouvriers proposent une liste d'outils pour un montant de 500 € TTC.
- **Projet d'un réfectoire / vestiaire pour l'atelier communal** :
Construction en ossature bois le devis de l'entreprise Dreyfuss est de **5 251,90 € TTC**.
Couverture : un premier devis de **1 564 € TTC** a été reçu.
Le Conseil décide d'adopter le devis de DREYFUSS et de prévoir au budget 2013 un montant total de **15 000 €** pour la réalisation de ce projet.
- **Chaudière de l'école maternelle**. Une à deux fois par semaine, le plus souvent en soirée, la chaudière de l'école maternelle tombe en panne : lors des moments de faibles demandes, elle s'arrête mais ne se remet pas automatiquement en marche. Avec un démarrage manuel, elle repart pour deux ou trois jours. Le chauffagiste a du mal à trouver l'origine de la panne. Pour éviter une fermeture de l'école, Anne Weibel, Hubert Goerger et J-Paul Brugger assurent en attendant une étroite surveillance.
- **Contrat de maintenance des radars**. La société ICARE propose un contrat annuel de maintenance des radars pour un montant de **293,00 € TTC**
Proposition de la commission : si la Cocoben ne négocie pas un contrat pour l'ensemble des radars installés sur son territoire, la commission propose au conseil d'adopter le devis de maintenance de la société ICARE.
- Les travaux de mise aux normes de l'électricité du Club House ont commencé.

Point de l'ordre du jour N°3.

Objet : Attribution de fermage

Monsieur le Maire fait part des conclusions des experts consultés pour l'attribution des fermages de feu Joseph Klein.

Au regard de la loi et de la jurisprudence, qui favorise les jeunes agriculteurs en installation pendant leurs 6 premières années, et vu que M. Jérôme GERHART est installé depuis deux ans, l'ensemble

des terres doit lui être alloué si il le souhaite.

M. GERHART a fait part de son souhait de reprendre l'intégralité des surfaces concernées.

Le conseil municipal, vu la demande de M. Jérôme GERHART, après en avoir délibéré, décide :

- d'attribuer les terrains agricoles suivants à M. Jérôme GERHART par fermage à compter du 11 novembre 2013 :

**GROSSES WOLFSLOCH, parcelle cadastrale section C n°206
parcelles agricoles n° 129 à 131, 149 à 153, 156 à 159
soit 12 parcelles de 18 ares, soit 216 ares**

Adopté par 10 voix pour et 3 abstentions

Point de l'ordre du jour N°4.

Objet : Création d'un emploi d'avenir

Le Maire informe le conseil que la loi n° 2012-1189 du 26 octobre 2012 a créé le dispositif des « emplois d'avenir ». Ce nouveau dispositif a pour objet de faciliter l'insertion professionnelle des jeunes peu ou pas qualifiés par contrat aidé.

Dans le secteur non-marchand, le contrat prend la forme d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi (C.A.E.) de 3 ans au maximum réglementé par le Code du Travail.

Le recrutement doit en principe avoir lieu dans des activités ayant soit une utilité sociale ou environnementale, soit un fort potentiel de création d'emplois. Cependant, les collectivités territoriales peuvent recruter même si elles n'appartiennent pas à un secteur identifié comme prioritaire.

Notre commune peut donc décider d'y recourir en conciliant ses besoins avec la perspective d'aider un jeune demandeur d'emploi à s'insérer dans le monde du travail.

L'aide à l'insertion professionnelle versée par l'Etat est fixée à 75 % du taux horaire brut du S.M.I.C. Cette aide s'accompagne d'exonération de charges patronales au titre des assurances sociales et des allocations familiales.

Le Maire propose au conseil municipal :

La création d'un emploi d'avenir pour les fonctions d'agent d'entretien

à raison de 35 h/semaines, pour une durée de 36 mois, avec une rémunération basée sur le SMIC.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Vu la loi n° 2012-1189 du 26 octobre 2012 portant création des emplois d'avenir,

Vu le décret n° 2012-1210 du 31 octobre 2012 relatif à l'emploi d'avenir,

Vu l'arrêté du 31 octobre 2012 fixant le montant de l'aide de l'Etat pour les emplois d'avenir,

DECIDE :

- d'adopter la proposition du Maire,
- d'inscrire au budget les crédits correspondants,
- de charger le Maire de mettre en œuvre ce recrutement et de l'autoriser à signer les documents y relatifs et à percevoir l'aide.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

Point de l'ordre du jour N° 5.

Objet : Reversement Électricité de Strasbourg

Le maire demande le report de ce point.

Point de l'ordre du jour N° 6.

Objet : Divers

- Le conseil municipal, suite au constat de remblaiements de plus en plus fréquents, et compte-tenu de l'impact négatif de cette pratique sur les zones humides du Ried alsacien, décide de demander au maire de prendre un arrêté municipal interdisant tout remblai sur les terres agricoles appartenant à la commune.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

- Le maire fait part de la demande de M. Adrien STEPHANUS qui souhaiterait faire organiser une formation pour l'utilisation du défibrillateur situé devant la mairie. La formation coûte 299 € pour un groupe de 10 à 100 personnes maximum. M. STEPHANUS a lui même pris contact avec différents financeurs potentiels afin de solliciter des subventions.

Le conseil municipal apprécie cette initiative et décide de donner suite à sa proposition.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

- Le maire rappelle que le conseil transfrontalier avec Sand-Willstätt aura lieu le lundi 4 mars. L'Ortsvorsteher de Sand-Willstätt propose de mettre à l'ordre du jour la rencontre entre le conseil municipal des jeunes de la commune et des jeunes de Sand. Le maire propose donc d'associer le SAJ à cette rencontre pour voir si cela est possible, rappelant que la fête du village en septembre pourrait être une occasion. Le maire propose aussi que l'ordre du jour de ce conseil soit complété par l'évocation de la fête du village.

Le conseil évoque la faible participation des jeunes de 14-18 ans aux actions telles que l'espace jeune.

- Le 14 février auront lieu les élections des nouveaux élus du conseil municipal des enfants.
- Fête du village : Les élus espèrent qu'avec la relance de l'ARS, à travers la fête du village, une nouvelle dynamique sera impulsée au milieu associatif sandois, tout en rappelant la faiblesse du tissu associatif local.